



L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juillet à neuf heure trente,  
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué  
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal le 12 juillet 2025

**Vote :**

Nombre de Conseillers :	
En exercice	10
Présents	8
Procuration	2
Votants	10

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, Gaëlle JOSSINET,  
ESCANDE Renaud, BALSAN Laurent, PONCELET Jean-Marie, RAGUES  
Christian, THION Jean-Claude

Absents : SAUVAIRE Marc, Jean-Luc ALBE

Procurations : SAUVAIRE Marc à Laurent BALSAN, Jean-Luc ALBE à  
Renaud ESCANDE

Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

## ANNULATION DU BAIL DÉROGATOIRE POUR LA GESTION DE L'ÉTAPE SAISON 2025

Mme le Maire expose :

Lors de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2024, le conseil municipal avait délibéré pour louer à titre d'essai l'Étape de Dourbies à M. Christophe DERVIEUX et Mme Agnès ROUVRAIS par le biais d'un bail dérogatoire. Les modalités de ce bail ont été approuvées par délibération du 25 janvier 2025. Il a été signé le 29 mars 2025, prenant effet au 1<sup>er</sup> avril 2025 avec une date d'ouverture au 1<sup>er</sup> mai 2025 pour une durée ferme de 10 mois, soit jusqu'au 31 janvier 2026.

Dans un courrier reçu par la commune le 19 mai 2025, M. Christophe DERVIEUX et Mme Agnès ROUVRAIS font part de leur volonté de résilier le bail dérogatoire.

Les titres de loyer pour le mois d'avril pour un montant de 200€ ainsi que celui de dépôt de garantie pour un montant de 1000€ ont été émis le 11 avril 2025.

Mme le Maire propose l'annulation de ces deux titres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et charge Mme le maire de signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 19 juillet 2025

Mme le Maire  
Irène LEBEAU

